



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCUTION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PROCUREUR

La Haye, 7 juin 2012

Allocution de Serge Brammertz,
Procureur, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie,
devant le Conseil de sécurité des Nations Unies

Vérier à l'audition

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de l'opportunité qui m'est donnée de vous informer des progrès qui nous rapprochent de l'achèvement de notre mandat.

Plusieurs de nos procès touchent maintenant à leur fin. En octobre 2012, lorsque s'ouvrira le procès de Goran Hadžić, il ne restera plus que trois affaires au stade de la présentation des moyens. En même temps, nous nous employons activement à préparer les volumineux dossiers qui nous attendent en appel. Cinq jugements concernant 14 accusés devraient être rendus d'ici la fin de l'année.

Au cours de la période considérée, de nouveaux progrès ont été accomplis dans deux de nos affaires les plus importantes : les affaires Mladić et Karadžić.

Le procès de Ratko Mladić s'est ouvert le 16 mai par la déclaration liminaire de l'Accusation. Cet événement tant attendu est intervenu moins d'un an après l'arrestation de Ratko Mladić. Celui-ci s'étant soustrait pendant seize ans à la justice, l'ouverture de son procès était une journée marquante pour le Tribunal et pour les nombreuses victimes des crimes dont il doit répondre.

L'Accusation a clos la présentation de ses moyens dans l'affaire Karadžić dans les 300 heures allouées. Elle a présenté plus de 6 000 pièces, ce qui illustre l'ampleur d'une affaire recouvrant les crimes commis pendant les 44 mois du siège de Sarajevo, les atrocités commises à Srebrenica en juillet 1995, les crimes commis dans 19 municipalités de Bosnie Herzégovine et la prise en otage de membres du personnel de l'ONU. Elle s'est attelée à la lourde tâche de gérer ce volumineux dossier et d'assurer la comparution sans heurt des témoins tout en respectant les délais imposés par la Chambre de première instance. Lors des audiences qui se tiendront en juin, la Chambre déterminera s'il y a lieu de poursuivre le

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Twitter](#) et [Youtube](#) et Facebook

Bureau du Procureur

Churchillplein 1, 2517 JW The Hague. P.O. Box 13888, 2501 EW The Hague. Netherlands

Tel.: +31-70-512-8958

procès. En pareil cas, Radovan Karadžić commencera la présentation de ses moyens en octobre, ce qui lui laissera un délai raisonnable pour achever la préparation de sa défense.

À l'heure où le Tribunal se rapproche de l'achèvement de son mandat, il est de plus en plus important de faire preuve de souplesse dans l'utilisation de nos ressources. Nous venons de connaître une période difficile sans crédits budgétaires pour les affaires Mladić et Hadžić, avec des contraintes sans précédent pesant sur notre capacité de recherche et d'examen de documents à communiquer à la Défense, et un taux d'attrition élevé chez les fonctionnaires à un moment critique de nos travaux. Le départ prévu des fonctionnaires est devenu une réalité, et nous ne disposons pas des moyens pour remédier à ce problème. Nous ne pouvons pas attendre de nos collaborateurs qu'ils restent à leurs postes si le rôle essentiel qu'ils jouent dans les travaux du Tribunal n'est pas reconnu à sa juste valeur. Nous aurons besoin des fonctionnaires qui ont une connaissance approfondie des affaires du Tribunal et possèdent les compétences professionnelles requises au delà de 2014, jusqu'à la clôture des dernières procédures en appel devant le Mécanisme résiduel. Des stratégies devront être mises en place pour faciliter leur maintien en poste.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La coopération quotidienne entre les États de l'ex Yougoslavie et le Bureau du Procureur répond pleinement aux attentes. Plus aucun accusé du TPIY n'étant en fuite, nous pouvons maintenant nous consacrer principalement aux demandes courantes concernant les documents et les témoins dans le cadre des procès en cours. Étant donné le calendrier serré qui sera le nôtre dans les mois à venir, nous continuerons de compter sur la Croatie, la Serbie et la Bosnie Herzégovine pour répondre rapidement et efficacement à nos demandes. Nous espérons bien maintenir des relations de travail fructueuses avec nos homologues de la région pendant le prochain semestre.

Il y a deux exceptions à la coopération généralement satisfaisante que nous apportent les États de l'ex Yougoslavie, et qui ont une incidence sur les procédures du Tribunal et son héritage.

Premièrement, nous restons préoccupés par les progrès insuffisants réalisés par la Serbie dans le cadre des enquêtes et des poursuites entamées contre les personnes qui ont soutenu les fugitifs recherchés par le TPIY pendant leur fuite. Nous avons soulevé cette question à maintes reprises depuis plusieurs années, mais sans guère obtenir de résultats. Nous attendons des réponses à nos questions pour savoir comment les fugitifs, notamment Radovan Karadžić et Ratko Mladić, ont pu échapper à la justice pendant de longues années, et si des agents de l'État les ont aidés. Lors de ma visite à Belgrade le 22 mai dernier, le procureur serbe chargé des crimes de guerre s'est engagé à mener des enquêtes plus

poussées sur les réseaux de soutien des fuyitifs dans les mois qui viennent. Nous en attendons les résultats à titre prioritaire.

Deuxièmement, toujours sur le plan de la coopération avec mon Bureau, la lenteur avec laquelle la Bosnie Herzégovine traite les dossiers d'enquête transmis dans le cadre de notre stratégie d'achèvement pose problème. Neuf des 13 dossiers transmis par mes services au parquet de Bosnie Herzégovine sont toujours en souffrance, et nous ne voyons aucun signe concret de progrès depuis 2008. La Bosnie Herzégovine doit prendre des mesures pour remédier à cette situation.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La bonne exécution de la mission du TPIY repose sur une transition efficace vers la poursuite des crimes de guerre en ex Yougoslavie. Nous avons adopté des stratégies pour faciliter le transfert aux autorités nationales de l'expérience que nous avons acquise dans la poursuite des crimes de guerre dans les Balkans. Des procureurs de liaison venant de Serbie, de Croatie et de Bosnie Herzégovine ont rejoint nos équipes et servent d'intermédiaire entre le Tribunal international et les juridictions nationales. Nous sommes reconnaissants à l'Union européenne pour le soutien financier qu'elle continue d'apporter à ces programmes

Rien qu'en 2011, les procureurs de liaison ont consulté environ 156 000 pages de notre collection de pièces en vue de leur utilisation devant les juridictions nationales.

Le nombre des demandes d'assistance émanant de la région est en hausse, et cette tendance devrait se poursuivre après la fermeture du TPIY. Le Mécanisme résiduel devra adopter des stratégies pour faciliter le traitement de ces demandes. Nous travaillons avec nos homologues du TPIR à la mise en place, au sein du Mécanisme résiduel, de structures efficaces pour répondre aux demandes des autorités nationales.

Cela étant, nous entrevoyons de sérieuses difficultés dans la mise en œuvre des stratégies nationales sur les crimes de guerre, plus particulièrement en Bosnie Herzégovine où des milliers de crimes graves nécessitent toujours un suivi. Si cette question n'obtient pas la priorité, et faute d'allocation de ressources supplémentaires, la Stratégie nationale sur les crimes de guerre en Bosnie Herzégovine échouera.

Le succès des stratégies nationales sur les crimes de guerre dépend également d'une plus grande coopération régionale entre la Serbie et la Bosnie Herzégovine. S'agissant des affaires de crimes de guerre, le projet de coopération entre les parquets de ces deux pays n'est toujours pas signé, et ce, quasiment un an après la date limite fixée pour la signature. Aux réunions tenues à Sarajevo en mai dernier, je n'ai reçu aucune explication satisfaisante

de ce retard. Un appui politique unanime en Bosnie Herzégovine est indispensable pour résoudre ce problème.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Pour conclure, je tiens à souligner que les commentaires récemment faits par le nouveau Président de Serbie, dans lesquels il a nié l'existence d'un génocide à Srebrenica en juillet 1995, ne sont pas acceptables. Ses déclarations vont à l'encontre des constatations et des conclusions du TPIY et de la Cour internationale de Justice. De tels propos sont un pas en arrière, ravivent la souffrance des victimes et compromettent le fragile processus de réconciliation engagé en ex Yougoslavie.

Je vous remercie.

* * *